

DEPARTEMENT de SAONE-ET-LOIRE

Conseillers en exercice :33

Présents à la séance :18

Pouvoir(s):8

Absent(s):7

Date de la convocation :07/11/25

Délibération n° DEL2025-174

VILLE D'AUTUN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

M. Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT, Mme Françoise ANDRE, M. Patrick CAYEUX, M. Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER, M. Jean-Louis CORMIER, M. Alain DICHANT, M. Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Sandrine GASSIER, M. Vincent VAUTRIN, Mme Anaïs PELUX, M. Jean-Louis GUILLON, M. Michaël GUIJO.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Florence FONTAINE GARNIER, Mme Angélique GORINI.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Metin ALBAYRAK, Mme Monique GATIER, M. Gilbert DARROUX, Mme Catherine LEFLOND, M. Anatole SAGOT.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Eric MARCHAND donne pouvoir à Mme Cathy NICOLAO, M. Gauthier GIMENEZ donne pouvoir à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, M. Stéphane FABRE donne pouvoir à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Bérengère GRAILLOT donne pouvoir à M. Vincent CHAUVET, Mme Maartje VANVEEN donne pouvoir à M. Alain DICHANT, M. Yann BAROU donne pouvoir à Mme Françoise ANDRE, M. Simon JACQUEMIN donne pouvoir à M. Vincent VAUTRIN, M. Frédéric BROCHOT donne pouvoir à M. Michaël GUIJO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Anaïs PELUX

OBJET : Administration générale - Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision 126 – MP - du 18 août 2025 autorisant la signature d'une modification n° 1 du marché n° 2024_31-2 avec l'entreprise GAUTHEY Electricité – 15, rue Nicéphore Niepce – 71400 Autun, relative à des moins-values (luminaires non posés) et plus-values (déplacement d'un bloc de sécurité et remplacement de luminaires non prévus) Le montant du marché de 9.183,00 € HT/11.019,60 € TTC est modifié pour être porté à 9.680,00 € HT/11.616,00 € TTC, soit une augmentation d'un montant de 497,00 € HT/596,40 € TTC.

Décision 129 – DMP - du 26 août 2025 (Annule et remplace la décision 114/2025) autorisant la signature du contrat de prêt de spécimens de paléontologie avec la Société de Minéralogie et de Paléontologie Dijonnaise pour une exposition intitulée « 200 millions d'années sous les mers », se déroulant à la Grande Orangerie du Jardin de l'Arquebuse de Dijon, du 18 octobre 2025 au 23 novembre 2025.

Décision 130 – DGS – du 29 août 2025 autorisant la signature d'un bail civil entre la ville d'Autun et l'association « Lire en Pays Autunois » portant sur un local situé à l'espace vie associative, au 1^{er} étage, rue Max Poulleau - 71400 Autun, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027 et moyennant un

montant forfaitaire mensuel de 65 € (charges comprises).

Décision 131 – MP – du 08 septembre 2025 autorisant la signature d'une modification n° 1 du marché n°2025_12-2 avec l'entreprise HPARKS – 3, rue Christian André Benoit – 34670 Baillargues, relatif à une moins-value ayant pour objet la suppression de la prestation d'engazonnement, la saison n'étant pas propice. Le montant du marché de 71.924,99 € HT / 86.309,99 € TTC est modifié pour être porté à 69.820,49 € HT / 83.784,59 € TTC, soit une diminution d'un montant de 2.104,50 € HT / 2.525,40 € TTC. La modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Décision 132 – MP – du 10 septembre 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour la fourniture et pose d'un praticable de gymnastique, à l'entreprise GYMNOVA SAS – 45 rue Gaston de Flotte - 13012 MARSEILLE, pour un montant de 46 649,60 € HT / 55 979,52 € TTC et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 133 – DGS – du 10 septembre 2025 autorisant la vente d'un véhicule de Type PEUGEOT BOXER immatriculé CR 646 AP à SAS AUTUN PARC AUTO – 5 Rue Cosette Harcourt – 71400 AUTUN pour un montant de 550 euros.

Décision 134 – DGS – du 09 septembre 2025 autorisant la signature d'un bail civil avec l'association « Gymnastique Volontaire » portant sur un local d'une superficie de 16 m², situé au FORUM 1 rue des Pierres - 71400 AUTUN. Elle précise que l'occupation est consentie de manière provisoire et révocable, pour la période du 15 septembre 2025 au 14 septembre 2026, et moyennant un montant forfaitaire annuel de 150 € charges comprises.

Décision 135 – DGS – du 09 septembre 2025 autorisant la signature d'un bail civil avec l'association « Club Sportif Autunois » portant sur deux bureaux en mezzanine de la salle de l'Arquebuse, sis 17B rue de l'Arquebuse - 71400 AUTUN. Elle précise que l'occupation est consentie de manière provisoire, précaire et révocable, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026, et moyennant un loyer annuel de 220 € ainsi qu'un forfait de charges à 150 € par an.

Décision 136 – DGS – du 15 septembre 2025 autorisant la signature d'un bail dérogatoire de sous-location avec la SARL « BRUNCH BOOK GAME », représentée par Monsieur Mahamar BOUFFERMACHE et Madame Nadia RAJEI épouse BOUFFERMACHE, pour un local sis 37 rue du Champ de Mars - 71400 AUTUN, d'une durée de 6 mois non renouvelable du 15 septembre 2025 au 16 mars 2026 et moyennant un loyer de 200 € par mois. Elle précise que la signature du bail intervient dans le dispositif Action Cœur de Ville, Boutique à l'essai « TARMAC » et que le propriétaire accepte expressément que la ville sous-loue le local à un porteur de projet identifié par elle.

Décision 137 – MP – du 22 septembre 2025 attribuant le marché à procédure adaptée relatif à l'entretien des espaces verts et des cimetières, à l'association Vie de Quartiers – 4 rue Henri Dunant n°22 – 71400 AUTUN, pour un montant estimatif de 145 618,84 € (association non soumise à TVA), s'agissant d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un maximum, et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 138 – MP – du 22 septembre 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'Hexagone, à l'entreprise ETANDEX – 40, rue Marcel Dassault – 69740 GENAS, pour un montant de 176.688,40 € HT / 212.026,08 € TTC, et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 139 - DGS – du 23 septembre 2025 augmentant le plafond de l'encaissement de la régie de recettes du golf municipal au montant de 10.000 €.

Décision 140 – DGS – du 23 septembre 2025 augmentant le plafond de l'encaissement de la régie de recettes du service funéraire au montant de 10.000 €, et supprimant la possibilité de paiement en liquide et le fonds de caisse de 45 €.

Décision 141 – MP – du 30 septembre 2025 attribuant le marché à procédure adaptée (3 lots) pour la location triennale d'illuminations de fêtes de fin d'année, aux entreprises telles qu'elles sont identifiées ci-après :

LOT 1 « TRAVERSEES DE RUE »

LEBLANC ILLUMINATIONS – 72027 Le Mans,
pour un montant total estimatif de 27.240,57 € HT / 32.688,68 € TTC.

LOT 2 « MOTIFS SUR POTEAUX »

LEBLANC ILLUMINATIONS – 72027 Le Mans,

pour un montant total estimatif de 27.112,80 € HT / 32.535,36 € TTC.

LOT 3 « RIDEAUX, GUIRLANDES ET MOTIFS »

LEBLANC ILLUMINATIONS – 72027 Le Mans,

pour un montant total estimatif de 10.561,50 € HT / 12.673,80 € TTC (Offre de base + PSE1 & PSE2).

Et autorisant la signature des marchés et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 142 – DMP – du 06 octobre 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun - Musée Rolin, d'une sculpture (Jeune homme nu dit Mercure) à la commune de Bourbon-Lancy, représentée par son Maire, Madame Edith Gueugneau. Elle précise que le présent contrat de dépôt est conclu pour une durée de 2 ans, et qu'il commencera à courir à compter du jour de sa signature.

Décision 143 – DMP – du 06 octobre 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun – Musée Rolin, d'une huile sur toile (Gaulois et sa fille, prisonniers à Rome, F6J. Barrias, 1847, inv. HV22) au Musée d'Art Roger-Quilliot de Clermont Auvergne Métropole. Elle précise que le présent contrat de dépôt est conclu pour une durée de 2 ans, et qu'il commencera à courir à compter du jour de sa signature.

Décision 144 – DMP – du 06 octobre 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun - Musée Rolin, d'un ensemble d'œuvres à la Sous-Préfecture d'Autun. Elle précise que le présent contrat de dépôt est conclu pour une durée de 3 ans, et qu'il commencera à courir à compter du jour de sa signature.

Décision 145 – MP – du 03 octobre 2025 attribuant le marché à procédure adaptée (2 lots) pour les travaux d'aménagement de voirie – Rue de la grille et rue Eumène, aux entreprises telles qu'elles sont identifiées ci-après :

LOT 1 « Rue de la Grille »

ROUGEOT TP – Champ Lain – BP 26 – 21190 MEURSAULT

pour un montant de 191.865,75 € HT / 230.238,90 € TTC

LOT 2 « Rue Eumène »

ROUGEOT TP – Champ Lain – BP 26 – 21190 MEURSAULT

pour un montant de 73.503,45 € HT / 88.204,14 € TTC

et autorisant la signature des marchés et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 146 – DMP - du 06 octobre 2025 autorisant la signature d'une convention de dépôt par le Panoptique d'Autun - Musée Rolin, d'un ensemble d'œuvres au Lycée Militaire d'Autun. Elle précise que le présent contrat de dépôt est conclu pour une durée de 3 ans, et qu'il commencera à courir à compter du jour de sa signature.

Décision 147 – MP – du 06 octobre 2025 attribuant le marché à procédure adaptée pour les prestations de pose, dépose et maintenance des illuminations 2025, à l'entreprise GAUTHEY ELECTRICITE – 15, rue Nicéphore Niépce – 71400 Autun, pour un montant de 41.476,00 € HT / 49.771,20 € TTC (offre de base + PSE 1&2) et autorisant la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Décision 148 – DF – du 06 octobre 2025 (Annule et remplace la décision 098/2025) approuvant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Expérimentation du port de la tenue unique			
	DEPENSES TTC	FINANCEUR	RECETTES SOLLICITEES
Achat des tenues uniques	36 175.48 €	Académie de Dijon	10 000.00 €
Réassort des tenues uniques	11 737.00 €	Académie de Dijon	5 868.50 €
TOTAL TTC	47 912.48 €		15 868.50 €

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale, modifiant le montant de la première demande de subvention et le fixant à 10 000 € au titre du dispositif « Dispositif pédagogique », et à renouveler la convention initiale par avenant, afin de permettre une seconde demande de subvention d'un montant de 5 868,50 € auprès du Recteur de l'académie de Dijon, au titre du même dispositif conformément à l'article 2 de l'avenant n°1. Elle dit que l'avenant annexé et la convention initiale forment un tout contractuel indivisible. Les dispositions de l'avenant annexé à la présente décision s'intègrent pleinement à la convention initiale et sont régies par les mêmes termes et conditions.

Décision 149 – DAJ – du 08 octobre 2025 acceptant l'indemnisation proposée par Groupama Rhône-Alpes Auvergne d'un montant de sept cent soixante-douze euros correspondant au coût des réparations d'une vitrine du muséum à la suite du sinistre de la nuit du 29 au 30 juin 2025, déduction faite de la franchise.

Décision 150 – MP – du 15 octobre 2025 autorisant la signature d'une modification n° 1 du marché n° 2024_43-1 Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 avec l'entreprise SAS JOBARD – 5, rue du Pont Joli, 21150 DARCEY, relative au lot 1 « Désamiantage, déplombage, curage, petites démolitions » et la signature d'une modification n° 2 du marché n° 2024_43-1 Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 avec l'entreprise SAS JOBARD – 5, rue du Pont Joli, 21150 DARCEY, relative au lot 1 « Désamiantage, déplombage, curage, petites démolitions ». Elle précise que le montant initial du marché de 156 622,18 € HT / 187 946 € TTC est modifié pour être porté à 184 090,19 € HT / 220 908,23 € TTC (modification 1 + modification 2), soit une augmentation, pour la modification n° 1, d'un montant de 7 301,67 € HT / 8 762 € TTC et d'un montant de 20 166,34 € HT / 24 199,61 € TTC pour la modification n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} : DE PRENDRE ACTE des présentes décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Date de publication : 25 novembre 2025

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Vincent CHAUVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Dijon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la délibération peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).